



Le mariage

Le mariage est l'union officielle d'un couple ; il donne un statut et un régime matrimonial aux époux. Les droits et devoirs découlant du mariage sont d'ordre public. C'est ce qui justifie le caractère public et solennel de la célébration au cours de laquelle l'acte est authentifié par les différentes signatures. Le mariage doit être librement consenti.

DÉPÔT DE DOSSIER

Le dépôt de dossier de mariage se fait uniquement sur rendez-vous et en présence des deux futurs époux. Le dossier doit être complet pour fixer la date de mariage, à défaut un nouveau rendez-vous sera prévu.

Pièces à fournir pour chacun des futurs époux

- Une copie intégrale de l'acte de naissance datée de moins de trois mois au jour du dépôt du dossier,
- La fiche de renseignements dûment complétée (imprimé joint),
- Un justificatif de domicile daté de plus d'un mois et de moins de trois mois parmi la liste suivante (circulaire du 23 juillet 2014) :
 - Quittance de gaz, d'électricité (ou échéancier)
 - Quittance de loyer (si quittance manuscrite, fournir un second justificatif),
 - Avis d'imposition ou de non-imposition (impôt sur le revenu, taxe d'habitation),
 - Attestation d'assurance habitation,
 - Facture de téléphone fixe, internet, les factures de téléphone portable ne sont pas acceptées.

<input type="radio"/> Vous êtes domiciliés à la même adresse	Un seul justificatif de domicile aux 2 noms ou un justificatif chacun
<input type="radio"/> Vous êtes domiciliés à des adresses différentes	Un justificatif pour chacun des futurs époux
<input type="radio"/> Vous êtes hébergés par un tiers (autre que les parents)	<input type="checkbox"/> Un justificatif à votre nom de plus d'un mois et de moins de 3 mois à la date du dépôt de dossier <input type="checkbox"/> Une attestation d'hébergement <input type="checkbox"/> La photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant <input type="checkbox"/> Un justificatif au nom de l'hébergeant
<input type="radio"/> Vous n'habitez pas Brunoy mais l'un de vos parents (père ou mère) y habite	<input type="checkbox"/> Un justificatif de domicile à votre adresse <input type="checkbox"/> Le justificatif de domicile de votre parent <input type="checkbox"/> La photocopie de sa pièce d'identité

- Une attestation sur l'honneur de non mariage ou de non remariage (imprimé ci-joint),
- Une attestation sur l'honneur de domicile (imprimé ci-joint),
- L'original et la photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport,
- La fiche de renseignements des témoins (entre 2 et 4 témoins majeurs) accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité et la copie du livret de famille pour les femmes mariées.

Justificatifs complémentaires pour les époux de nationalité étrangère

- Une copie intégrale de l'acte de naissance datée de moins de six mois, accompagnée de sa traduction faite par un traducteur assermenté ou plurilingue - délivrée par la mairie de naissance ou Consulat/Ambassade,

Les personnes apatrides ou réfugiées doivent s'adresser à :

*L'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA)
45 rue Maximilien Robespierre – 94136 Fontenay-sous-Bois Cedex*

- Un certificat de coutume traduit en français – délivré par le Consulat/Ambassade,
S'il ne peut être produit ou s'il est établi une incapacité au regard du statut personnel de l'intéressé, les requérants seront informés que leur union risque de ne pas être reconnue à l'étranger. Une note d'avertissement sera rédigée et signée par les parties et annexée au dossier.
- Un certificat de célibat ou capacité matrimoniale traduit en français - délivré par le Consulat/Ambassade,
- Original et photocopie du passeport ou du titre d'identité.

Cas particuliers

- Vous souhaitez conclure un contrat de mariage : le certificat du notaire est à remettre à l'officier d'état civil 15 jours avant la date du mariage afin que celui-ci figure dans l'acte de mariage,
- Vous avez des enfants en commun : copie intégrale des actes de naissance des enfants (le livret de famille devra être déposé 15 jours avant la date du mariage),
- Vous êtes divorcé(e) : la mention de divorce doit figurer en marge de votre acte de naissance,
- Vous êtes veuf(ve) : copie intégrale de l'acte de décès du conjoint ou de son acte de naissance portant la mention du décès,
- Pour les militaires de carrière et pour les militaires de la Légion étrangère : autorisation du Ministère des armées pour les militaires qui désirent épouser une personne de nationalité étrangère,
- Pour les personnes sous tutelle / curatelle : le futur époux doit apporter, lors du dépôt du dossier, la preuve écrite qu'il a informé son tuteur du projet de mariage.

ÉPOUX(SE) 1

Nom de naissance : Prénom(s) :
Date de naissance : Ville :
Nationalité : Féminin Masculin
Profession : Sans profession Retraité(e)
 Célibataire Divorcé(e) depuis le Veuf(ve)
Parle et comprend couramment le français oui non

Parent 1

Nom de naissance :
Prénom(s) :
Profession : Sans profession Retraité(e) Décédé(e)
Adresse :
.....

Parent 2

Nom de naissance :
Prénom(s) :
Profession : Sans profession Retraité(e) Décédé(e)
Adresse :
.....

ÉPOUX(SE) 2

Nom de naissance : Prénom(s) :
Date de naissance : Ville :
Nationalité : Féminin Masculin
Profession : Sans profession Retraité(e)
 Célibataire Divorcé(e) depuis le Veuf(ve)
Parle et comprend couramment le français oui non

Parent 1

Nom de naissance :
Prénom(s) :
Profession : Sans profession Retraité(e) Décédé(e)
Adresse :
.....

Parent 2

Nom de naissance :
Prénom(s) :
Profession : Sans profession Retraité(e) Décédé(e)
Adresse :
.....

Attestation sur l'honneur de non mariage ou de non remariage

(article 433-20 du Code pénal et 544 et suivants de l'Instruction générale relative à l'état civil (IGREC))

Je soussigné(e),

Nom de naissance : Prénom(s) :

Date de naissance : Ville :

Atteste sur l'honneur ne pas être marié(e)*

Atteste sur l'honneur ne pas être remarié(e)*

Depuis mon divorce en date du :

Depuis le décès de mon conjoint en date du :

**Rayer la mention inutile*

Fait à le

Signature

Attestation sur l'honneur de domicile

(article 361 de l'Instruction générale relative à l'état civil 74, 165, 166 et 191 du C.c.).

Circulaire CIV/09/05 du 2 mai 2005 relative à la lutte contre les mariages simulés ou arrangés.

Je soussigné(e),

Nom de naissance : Prénom(s) :

Date de naissance : Ville :

Atteste sur l'honneur avoir mon domicile avoir ma résidence

Adresse :

.....

Depuis le:

Fait à le

Signature

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 441-7 du code pénal « est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère, de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui ».

Attestation sur l'honneur de non mariage ou de non remariage

(article 433-20 du Code pénal et 544 et suivants de l'Instruction générale relative à l'état civil (IGREC))

Je soussigné(e),

Nom de naissance : Prénom(s) :

Date de naissance : Ville :

Atteste sur l'honneur ne pas être marié(e)*

Atteste sur l'honneur ne pas être remarié(e)*

Depuis mon divorce en date du :

Depuis le décès de mon conjoint en date du :

**Rayer la mention inutile*

Fait à le

Signature

Attestation sur l'honneur de domicile

(article 361 de l'Instruction générale relative à l'état civil 74, 165, 166 et 191 du C.c.).

Circulaire CIV/09/05 du 2 mai 2005 relative à la lutte contre les mariages simulés ou arrangés.

Je soussigné(e),

Nom de naissance : Prénom(s) :

Date de naissance : Ville :

Atteste sur l'honneur avoir mon domicile avoir ma résidence

Adresse :

.....

Depuis le:

Fait à le

Signature

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 441-7 du code pénal « est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère, de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui ».

Adresse du domicile après le mariage

Adresse :

Ville : Pays :

Fait à..... le

Signature premier époux(se)

Signature deuxième époux(se)

ENFANT(S)

PREMIER ENFANT

Prénom(s) et nom :

Date et lieu de naissance :

DEUXIÈME ENFANT

Prénom(s) et nom :

Date et lieu de naissance :

TROISIÈME ENFANT

Prénom(s) et nom :

Date et lieu de naissance :

QUATRIÈME ENFANT

Prénom(s) et nom :

Date et lieu de naissance :

CINQUIÈME ENFANT

Prénom(s) et nom :

Date et lieu de naissance :

SIXIÈME ENFANT

Prénom(s) et nom :

Date et lieu de naissance :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TÉMOINS

TÉMOIN 1

Nom de naissance :

Nom marital :

Prénom(s) :

Date de naissance : Ville :

Atteste être domicilié(e) à :

.....

Exerce la profession de :

Parle et comprend couramment le français oui non

Fait à..... le

Signature

Joindre la copie d'une pièce d'identité. Pour les personnes mariées : joindre la photocopie du livret de famille, page d'époux(se).

TÉMOIN 2

Nom de naissance :

Nom marital :

Prénom(s) :

Date de naissance : Ville :

Atteste être domicilié(e) à :

.....

Exerce la profession de :

Parle et comprend couramment le français oui non

Fait à..... le

Signature

Joindre la copie d'une pièce d'identité. Pour les personnes mariées : joindre la photocopie du livret de famille, page d'époux(se).

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TÉMOINS

TÉMOIN 3

Nom de naissance :

Nom marital :

Prénom(s) :

Date de naissance : Ville :

Atteste être domicilié(e) à :

.....

Exerce la profession de :

Parle et comprend couramment le français oui non

Fait à..... le

Signature

Joindre la copie d'une pièce d'identité. Pour les personnes mariées : joindre la photocopie du livret de famille, page d'époux(se).

TÉMOIN 4

Nom de naissance :

Nom marital :

Prénom(s) :

Date de naissance : Ville :

Atteste être domicilié(e) à :

.....

Exerce la profession de :

Parle et comprend couramment le français oui non

Fait à..... le

Signature

Joindre la copie d'une pièce d'identité. Pour les personnes mariées : joindre la photocopie du livret de famille, page d'époux(se).